

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	69 (1997)
Heft:	6
Artikel:	Réaffections : les surfaces d'activités vides : un débat (presque) inexistant
Autor:	Marchand, Bruno
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129575

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les surfaces d'activités vides: un débat (presque) inexistant

S

i durant les années septante et quatre-vingts la réflexion a essentiellement porté sur la réutilisation des grandes friches agricoles et industrielles, l'évolution récente du marché immobilier a profondément modifié les données à prendre en considération et, par conséquent, nos centres d'intérêt. En effet, la superproduction de la dernière décennie a provoqué une offre excédentaire de surfaces artisanales, industrielles, commerciales et tertiaires, dépassant de loin la demande actuelle. Actuellement, dans le canton de Vaud, plus de 380.000 m² de surfaces d'activités sont libres: ce sont, d'après certains auteurs, *les friches du troisième type*.¹⁾

De toute évidence l'utilisation future de ces surfaces semble poser problème: il faudrait, pour les occuper, et d'après les calculs de la Société Vaudoise des Régisseurs (SVR), une croissance régulière de 2% par an, ceci pendant plusieurs années, ce qui, dans le contexte actuel, est peu probable²⁾. Même en bénéficiant du retour de la croissance économique, on peut logiquement supposer qu'un grand pourcentage de ces locaux restera inoccupé dans ces prochaines années, ceci d'autant plus que les surfaces construites dans les années soixante et septante sont très difficiles à relouer à cause de leurs équipements techniques et leurs installations informatiques particulièrement défaillantes. A quoi s'ajoute le fait que les besoins en espace des entreprises se réduisent de façon constante: «dans un effort accru

de productivité, les entreprises cherchent à limiter les surfaces moyennes en imposant à leur personnel des normes sévères qui s'appliquent même aux cadres et aux dirigeants. Dans beaucoup d'entreprises (...) c'est le critère de l'efficience qui dicte le besoin en surfaces. Un besoin qui est minimisé en faisant appel aux technologies nouvelles - immeubles intelligents, télétravail. Les entreprises ne raisonnent plus en m² mais en nombre d'emplois localisables dans une surface»³⁾.

Cette évaluation est-elle trop pessimiste? Peut-être. Le phénomène est européen et des villes comme Zurich et Genève sont, semble-t-il, toujours compétitives à cause de leur attractivité économique et de leur qualité de vie.⁴⁾ Pourtant la situation demeure préoccupante au vu de l'étendue d'un parc immobilier peu recherché qui, à cause de la mauvaise rentabilité finan-

cière des investissements immobiliers de départ,⁵⁾ risque tout simplement d'être laissé à l'abandon⁶⁾. Or plusieurs arguments semblent démontrer les avantages qu'on peut retirer de l'exploitation de ces locaux par des changements d'affectation :

- tout d'abord, des avantages économiques, d'une part, par la revitalisation (du moins partielle) du secteur de la construction actuellement particulièrement morose et, d'autre part, par l'utilisation et par la mise en valeur d'un actif existant. Car les charges financières que représente cette offre surabondante sont impressionnantes. Sans même tenir compte de la valeur du terrain, on peut estimer à près d'un milliard de francs la somme qui a été investie et qui se retrouve purement et simplement immobilisée. Dans certains cas la reconversion de surfaces d'activités vides permet aussi



aux futurs utilisateurs de disposer de locaux plus rapidement que s'ils avaient dû les construire et, par conséquent, d'en retirer un avantage financier: «l'ouverture d'un centre de gymnastique dans une ancienne fabrique à proximité de Zurich n'a nécessité que deux mois de travail et la transformation d'une fabrique d'horlogerie en logements à La Chaux-de-Fonds a coûté deux fois moins cher (234 francs le m²) qu'une construction à neuf»⁷⁾

- des avantages de nature écologique: le recyclage de produits déjà existants dans le marché présente des avantages écologiques certaines, par la minimisation des déchets et par la diminution de consommation de matières premières et d'énergie.

- enfin des avantages de nature urbaine: d'une part, il faut mettre en relief le formidable potentiel de ces surfaces vides, «les zones industrielles existantes sur le territoire suisse ayant largement de quoi absorber d'ici à 2005 la moitié des besoins en terrains complémentaires de l'habitat, des services, de l'artisanat, du commerce et même des administrations publiques». ⁸⁾ D'autre part, et paradoxalement, on peut admettre que cette situation excédentaire peut être stimulante pour un changement dans la politique actuelle de l'aménagement du territoire. Suite aux spéculations des



années huitante et le suréquipement des terrains à bâtir il est peut-être temps de nous recentrer sur la gestion du territoire déjà bâti et sur la réinterprétation des structures urbaines déjà construites.⁹⁾

Certes cette argumentation semble fragile face à la complexité de la question qui demande une réflexion plus élargie et nous y reviendrons de façon plus approfondie dans un dossier prévu dans le courant de l'année prochaine. Car le but de ces quelques

lignes n'est pas de traiter ce sujet de façon exhaustive mais plutôt de tenter de lancer un débat¹⁰⁾ (presque) inexistant.

Bruno Marchand

Ci-dessus : bâtiment industriel transformé en pizzeria, à Gland

Ci-contre : Ancien espace Philips à Gland, devenu discothèque

Ci-dessous : toujours dans la zone industrielle de Gland, un bar et un bowling

REFERENCES

- ¹⁾ Domaine public n°1271, 3 octobre 1996, p. 7.
- ²⁾ Etienne Oppiger, «Malgré quelques lueurs, le marché de l'immobilier demeure déprimé» in 24 Heures du 6 février 1997, p. 35.
- ³⁾ Domaine public, op. cit. p. 7.
- ⁴⁾ Voir l'étude de Wüest & Partner, *Immobilienmarkt Schweiz: Immo-Monitoring 1998*.
- ⁵⁾ Voir à ce sujet Jacques Vicari, «Logement et démographie. Grande absente: la recherche fondamentale» in Campus juin - septembre 1992.
- ⁶⁾ On se pose cette question à propos de la réhabilitation du parc immobilier des années soixante. Voir à ce sujet Jacques Vicari, op. cit..
- ⁷⁾ Yvan Mudry, «La reconversion des vieilles usines: un idéal difficile à réaliser» in *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 24 août 1995.
- ⁸⁾ 24 Heures du 13 janvier 1995.
- ⁹⁾ Voir à ce sujet Urs Zuppinger, *Le réaménagement des territoires bâties. Une tâche prioritaire de l'urbanisme d'aujourd'hui*, PI-BAT, Office fédéral des questions conjoncturelles, 1996.
- ¹⁰⁾ Voir à ce sujet le Cahier ASPAN-SO n° 3, 1997 qui traite de la gestion du bâti vide.

